

8 mars 2011, Journée internationale de la Femme

Le 8 mars dernier, c'était la journée internationale des droits de la Femme, une journée pas tout à fait comme les autres puisque dédiée à toutes les femmes du monde entier. Sa création à l'initiative de femmes puis sa reconnaissance par les Nations-Unies étaient liées à la volonté de lutter contre les inégalités de traitement dont elles étaient victimes et de faire évoluer la condition de la Femme.

Depuis 2002, la Ville de Paris participe, chaque année, à cet événement ; cette année, la commémoration a duré une semaine.

Si l'ordonnancement juridique de notre pays reconnaît un principe d'égalité entre femme et homme, l'expérience quotidienne permet de constater qu'il existe, malgré tout, une grande tolérance vis-à-vis d'inégalités persistantes.

L'équilibre qui est atteint, n'est pas aussi stable qu'on pourrait le croire. Malgré des résultats indéniables, les inégalités sociales, économiques et politiques demeurent dans notre quotidien entre femme et homme, en terme d'emploi, de carrière, de salaire et de retraite.

Dans le monde du travail, la fonction publique se démarque du secteur privé, notamment en garantissant une rémunération équivalente entre femme et homme, à poste occupé identique, en affichant une plus grande parité dans la représentation des femmes aux emplois décisionnels. Néanmoins, le contexte social est souvent générateur d'inégalités indirectes liées au partage des tâches domestiques, aux modes de garde des enfants, au travail à temps partiel et donc à la rémunération effective...

C'est pourquoi la défense de la cause des femmes ne se limite pas à cette journée symbolique ; si elle doit s'inscrire dans notre quotidien, cette célébration est, avant tout, l'occasion de s'interpeller sur la réalité de tous les jours, de faire le bilan des avancées et de ce qu'il faut continuer à mettre en œuvre pour que le principe fondateur d'égalité devienne véritablement une réalité.

Direction de l'urbanisme : l'intersyndicale reçue par les groupes politiques

L'UCP a choisi de participer à l'intersyndicale constituée à la Direction de l'urbanisme, à propos du Bureau de la topographie (cf. *UCP Flash n°530*).

Si, jusqu'à maintenant, l'on voyait parfois confier à des entreprises privées des tâches, autrefois réalisées en régie, l'Administration justifiait ce choix par des raisons économiques ou budgétaires. Pour la première fois, à la Ville de Paris, le fait générateur n'est plus un critère de gestion, il découle de la seule volonté de l'Exécutif de réduire arbitrairement, dans certaines directions, des postes pour les affecter à de nouveaux équipements, cette politique de redéploiement visant à maintenir l'effectif global constant. Rappelons que dans le cas présent, ce sont a priori 10 postes de techniciens supérieurs qui seraient ainsi supprimés.

Attachée à la défense du service public parisien et au devenir des personnels concernés, l'intersyndicale a demandé audience à tous les groupes représentés au Conseil de Paris.

Pour l'instant, elle a été reçue par le groupe Europe Ecologie, les Verts et apparentés, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et le groupe communiste et élus du parti de gauche.

Deux vœux ont été adoptés lors du dernier Conseil de Paris, l'un à l'initiative du groupe Europe Ecologie, les Verts et apparentés, demandant le maintien de l'activité de topographie au sein des services municipaux pour garantir la qualité du plan, l'autre à l'initiative du groupe communiste et élus du parti de gauche, tendant à ce qu'une étude interne soit mise en place pour valoriser les missions du Bureau de la topographie.

Nous espérons que ces vœux seront pris en compte et qu'ils permettront de trouver une issue favorable aux personnels (et à la qualité du service) dans cette situation que nous jugeons particulièrement préoccupante. Nous vous tiendrons informés de son évolution.

Eau de Paris : l'UNECT VP/UCP, premier syndicat représentatif

Les élections des délégués du personnel d'Eau de Paris se sont déroulées le 17 mars dernier. La mobilisation importante des personnels a conduit à un taux de participation de 81,7 % au premier tour, ce qui a permis de valider le scrutin.

Au terme d'une campagne particulièrement dynamique, le syndicat des personnels Eau de Paris UNECT Ville de Paris/UCP reste la première force syndicale, avec un taux de représentativité supérieur à 25 % des bulletins valablement exprimés. Nous remercions tous les électeurs qui nous ont ainsi exprimé leur confiance.

L'UCP adresse ses plus vives félicitations à ses élus titulaires et suppléants

- Du collège « ouvriers et employés », Joëlle MARTIN, Franck DONATY, Christophe DONATY, Jorge DA SILVA,
- Du collège « techniciens et agents de maîtrise et assimilés », Corinne PERAULT, Régine DELAIGLE, Eric POURNIN, Ludovic MARTIN-DEMARZE, Hervé CARREZ, Hakim EL KHOUMSI, Pierre CABARET, Olivier BLAIRET, Aurélien BEZANCON, Joël SCHMITT, Jean-Yves MITHRA
- Du collège « cadres », Thierry BRIAND, Jean-Pierre NICOLAU, Madjid AIT OUAKLI, Alain PLATEAU, François BOUCHER, Laurent ROCQUAIN, Didier CANNET, Franck MONTIEL, Marc GAGOSZ et Karine PROKOP.

Ces représentants auront à cœur d'être à l'écoute de leurs collègues et de porter leurs revendications auprès de la direction d'Eau de Paris.

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45